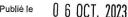
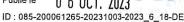


Reçu en préfecture le 05/10/2023







République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Centre Intercommunal d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE"

Siège: 4 rue du Soleil Levant CS 63669 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil d'administration: 29

Membres en exercice:

Membres présents: 18

DELIBERATION DL CIAS 2023-6-18

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de : - la transmission en Sous-Préfecture le : 0 5 001. 2023 - la publication le :

0 6 OCT. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 3 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 26 septembre 2023, s'est réuni à 18h à la salle L'Ecours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Nelly HERROU, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs: François BLANCHET à Jean SOYER, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Dominique SIONNEAU à Maryse AUGUIN.

Jean-Michel VINTENAT est désigné secrétaire de séance.

Actions de prévention seniors : Programme Bienvenue à la retraite

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le N 6 OCT. 2023

ID: 085-200061265-20231003-2023 6 18-DE

Suite à la réunien de la commission d

Suite à la réunion de la commission consultative du 27 avril 2023, puis à la validation de son compte rendu par les membres de la commission en septembre 2023, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le programme prévisionnel des actions de préventions seniors pour l'année 2024/2025.

Nous avons été approchés par la CARSAT et l'ASPET afin de mettre en place sur notre territoire un programme nommé « Bienvenue à la retraite ». Ce programme, proposé sur 3 semaines est à destination de personnes étant en retraite depuis mois de 2 ans ou allant être à la retraite d'ici 2 ans. Il se compose de plusieurs modules (obligatoires ou optionnels) afin d'apporter un bon nombre de clés aux jeunes ou futurs retraités.

- Module 1 = à la retraite, mes démarches administratives et financières = Intervention de la CARSAT + France services avec atelier numérique
- Module 2 = Mes envies, mon tempo = intervention d'Yves Clercq psychologue afin de proposer au groupe une réflexion collective sur « un temps pour être soi. L'après-midi serait consacré à mettre en matière leurs mots du matin via l'intervention d'une art-thérapeute.
- Module 3 = Je continue de prendre soin de moi = balade reconnexion à la nature avec intervenant + présentation des associations et actions seniors du territoire
- Module 4 et 5 = Du temps pour soi, du temps pour offrir aux autres et temps de bilan = soirée au sein d'une association locale avec témoignage de bénévoles et temps de bilan.

Ce programme est organisé par l'ASEPT qui a répondu à un appel à projet de la CARSAT ; le CIAS n'a donc pas à déposer de demande de subvention. Le coût des intervenants sera supporté par l'ASEPT. Seuls les temps de convivialité seront à la charge du CIAS.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu l'avis de la commission consultative du 27 avril 2023,
Vu le rapport,
Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2024,
Considérant le programme « Bienvenue à la retraite »,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre du programme « Bienvenue à la retraite », citées au rapport, pour l'année 2024,

Article 2: de préciser que les crédits seront ajoutés au BP 2024,

<u>Article 3</u>: d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

> Givrand, le 5 octobre 2023, Le Vice-Président du CIAS,

> > Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.